



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2015) 13

16 décembre 2015

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue à Londres le 14 décembre 2015

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le 14 décembre 2015 à Londres, sous la présidence de Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Communication du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe** : a pris note de la communication ;
- **Commission permanente (Sofia, 27 novembre 2015)** : a approuvé les propositions de suivi faites par le Secrétaire Général de l'Assemblée comme suit :
 - i. *Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire du Royaume-Uni* : a pris note de l'avis de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles concluant que les pouvoirs devraient être ratifiés et a décidé de transmettre l'avis à l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité ;
 - ii. *Débat d'actualité sur Combattre le terrorisme international tout en protégeant les normes et valeurs du Conseil de l'Europe* : a pris note de la proposition présentée par tous les groupes politiques de tenir un débat selon la procédure d'urgence sur le même sujet lors de la première partie de session de 2016 ;
 - iii. *Déclaration de Sofia* : a décidé de saisir la commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport sur *Appel à un Sommet du Conseil de l'Europe pour défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe* ;
- **Première partie de session de 2016 (Strasbourg, 25-29 janvier)** :
 - i. *Avant-projet d'ordre du jour* : a mis à jour l'avant-projet d'ordre du jour ;
 - ii. *Demandes de débat selon la procédure d'urgence et/ou débat d'actualité* : a décidé de proposer à l'Assemblée de tenir un débat selon la procédure d'urgence sur *Combattre le terrorisme international tout en protégeant les normes et valeurs du Conseil de l'Europe*, qui se tiendra le mercredi 27 janvier dans l'après-midi, et de renvoyer la question à la commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour avis ;
- **Observation d'élections** :
 - i. *Calendrier des élections* : a pris note du calendrier des élections pour 2016 tel que présenté dans le mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée ;
 - ii. *Arménie : référendum sur les réformes constitutionnelles (6 décembre 2015)* : a pris note du communiqué de presse de la mission électorale ;

- iii. « *L'ex-République yougoslave de Macédoine* » : élections législatives anticipées (24 avril 2016, date à confirmer) : sous réserve de la réception d'une invitation, a décidé d'observer ces élections et a constitué à cet effet une commission ad hoc composée de 20 membres (PPE/DC : 8 ; SOC : 7 ; ADLE : 2 ; CE : 2 ; GUE : 1 - selon le système d'Hondt) et des corapporteurs sur le dialogue post-suivi ; et a autorisé une mission préélectorale ;
- iv. *Réunion des Président(e)s des commissions ad hoc pour l'observation des élections* : a pris note que la prochaine réunion aura lieu lors de la première partie de session de 2016 ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a examiné et approuvé les renvois tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
 - **Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2016** : a pris note des informations fournies par le Secrétaire Général de l'Assemblée ;
 - **Activités de coopération parlementaire : plan de travail 2016** : a pris note des informations fournies par le Directeur Général du Secrétariat de l'Assemblée ;
 - **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel** : a approuvé le Règlement révisé, sous réserve de ratification par l'Assemblée dans le Rapport d'activité (annexe 2), a décidé qu'il s'appliquerait à partir de l'édition du Prix 2016 et a pris note du calendrier pour 2016;
 - **Conférence européenne des Présidents de Parlement 2016** : a pris note du projet de programme de la Conférence qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2016 à Strasbourg ;
 - **Coopération avec le Parlement européen et autres institutions de l'Union européenne (juin à décembre 2015)** : a pris note du mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée ;
 - **Répartition de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 2016** : a approuvé la proposition de la répartition de l'allocation forfaitaire ;
 - **Composition de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme** : sur la base de propositions du Groupe socialiste, a désigné M. Arcadio Díaz Tejera (Espagne) et M. Michael McNamara (Irlande) comme membres titulaires, sous réserve de ratification par l'Assemblée;
 - **Questions diverses** : a autorisé Mme Liliane Maury-Pasquier (Suisse, SOC) à participer à l'audition parlementaire sur « Le problème mondial de la drogue : bilan et renforcement de la riposte mondiale » organisée conjointement par l'Union Interparlementaire et les Nations Unies, à New York (Etats-Unis) les 8 et 9 février 2016 ;
 - **Dates et lieux des prochaines réunions** :
- Lundi 25 janvier 2016, Strasbourg à 8 h ;
Vendredi 29 janvier 2016, Strasbourg à 8 h 30 ;
Jeudi 3 mars 2016, Paris à 15 h.

Sonia Sirtori

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1

A. Renvois et transmissions en commissions

Doc. [13840](#), proposition de résolution, La démocratie et l'Union européenne : classement sans suite ;

Doc. [13900](#), proposition de résolution, La promotion des compétences sociales par l'éducation à une société plus cohésive : transmission à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour information* ;

Doc. [13903](#), proposition de recommandation, L'intégration des réfugiés en période de fortes pressions: enseignements à tirer de l'expérience récente et exemples de bonnes pratiques : renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport* ;

Doc. [13905](#), proposition de résolution, Immunité de juridiction des organisations internationales et droits des personnels : consultation de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour une éventuelle suite à donner* ;

Doc. [13906](#), proposition de résolution Vers un programme européen de citoyenneté méritée pour les réfugiés : transmission à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour information* ;

Doc. [13907](#), proposition de résolution, Les droits politiques des personnes handicapées: un enjeu démocratique: renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* ;

Doc. [13908](#), proposition de résolution, Inégalité de genre dans l'accès des migrants à l'éducation et à l'emploi: renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "L'accès à l'école et à l'éducation pour tous les enfants"* (Renvoi 4053) ;

Doc. [13910](#), proposition de recommandation, La liberté de circulation, un moyen de protéger les droits de l'homme: transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*.

B. Prolongation de renvois

Doc. [13343](#) Proposition de recommandation Démocratie culturelle (Renvoi 4020 du 27 janvier 2014 – validité: 27 janvier 2016): prolongation jusqu'au 30 juin 2016 ;

Doc. [13404](#) Proposition de résolution Les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger (Renvoi 4028 du 7 mars 2014 – validité: 7 mars 2016) : prolongation jusqu'au 30 juin 2016.

Annexe 2

Règlement du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel¹

Article 1 : Le Prix

Le Prix des droits de l'homme Václav Havel est décerné chaque année par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en partenariat avec la Bibliothèque Václav Havel et la Fondation de la Charte 77 afin de récompenser des actions exceptionnelles de la société civile dans la défense des droits de l'homme. Le Prix est décerné en mémoire de Václav Havel, dramaturge, combattant du totalitarisme, artisan de la révolution de velours de 1989, Président tchécoslovaque et tchèque et symbole durable de l'opposition au despotisme.

Article 2 : Nature

Le Prix consiste en une somme de soixante mille euros, susceptible d'être réajustée périodiquement, ainsi que d'un trophée et d'un diplôme saluant la contribution exceptionnelle du/de la ou des lauréat(e)s à la cause des droits de l'homme.

Article 3 : Critères d'éligibilité

Seront prises en considération les candidatures de toute personne, organisation non gouvernementale ou institution œuvrant à la défense des droits de l'homme. Ne seront pas prises en considération les candidatures de membres actuels de l'Assemblée parlementaire et de personnes décédées.

Article 4 : Candidatures

1. Les candidatures doivent parvenir au Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire avant le 30 avril de chaque année. Elles doivent avoir été recommandées par au moins cinq parrains (autres que le candidat) dont les signatures seront apposées sur le formulaire spécial joint en annexe au présent règlement.
2. Les candidatures doivent contenir une description détaillée des actions menées par le candidat pour œuvrer à la défense des droits de l'homme et préciser en quoi elles peuvent être considérées comme exceptionnelles. Les candidatures doivent être accompagnées des documents pertinents.
3. Les candidatures peuvent être soumises dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe : anglais ou français.

Article 5 : Jury

1. Le jury est composé du/de la Président(e) de l'Assemblée ou d'une personne désignée par lui/elle, et de six personnes indépendantes reconnues pour leurs hautes qualités morales et leur expertise dans le domaine des droits de l'homme. Le jury examine les candidatures, présélectionne trois candidats dont il soumet la liste au Bureau de l'Assemblée parlementaire pour information et désigne par la suite le/la ou les lauréat(e)s pour l'année en question (voir également Articles 6 et 7 ci-après).
2. Les six experts indépendants susmentionnés ne doivent pas être des membres en exercice de l'Assemblée. Trois d'entre eux sont nommés par le Bureau de l'Assemblée parlementaire, les trois autres par la bibliothèque Václav Havel et la Fondation de la Charte 77. Les six experts indépendants sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable deux fois.
3. Le jury est présidé par le/la Président(e) de l'Assemblée ou par une personne qu'il/elle aurait désignée.

Article 6 : Décision concernant le/la/les lauréat(e)s

1. Le jury se prononce sur toute question de conflit d'intérêts impliquant ses membres.
2. Le jury se réunit une première fois pour établir une liste de trois candidats présélectionnés. Les noms de ceux-ci seront rendus publics par le/la Président(e) de l'Assemblée parlementaire.

¹ Tel qu'approuvé par le Bureau le 7 mars 2013 et révisé le 14 décembre 2015.

3. Si le jury estime, qu'aucune des candidatures ne présente le caractère exceptionnel voulu, il en informera le Bureau de l'Assemblée parlementaire, la bibliothèque Václav Havel et la Fondation de la Charte 77 en conséquence.
4. Le jury se réunit une seconde fois pour désigner le/la ou les lauréat(e)s parmi les candidats présélectionnés figurant sur la liste. Cette décision est prise à la majorité absolue des votants, la veille de l'ouverture de la quatrième partie de session de l'Assemblée parlementaire.
5. Si le jury estime que plusieurs candidatures ont un mérite équivalent, plusieurs lauréats pourront être désignés pour partager le Prix équitablement.
6. Le nom du/de la ou des lauréat(e)s est annoncé par le/la Présidente de l'Assemblée parlementaire en plénière, lors de l'ouverture de la quatrième partie de session de l'Assemblée.
7. Le calendrier de la procédure se présente comme suit :
 - a. 30 avril : date limite de soumission des candidatures ;
 - b. fin août/début septembre : première réunion du jury (Prague) ; présélection de trois candidats ;
 - c. le dimanche précédant la quatrième partie de session de l'Assemblée parlementaire : seconde réunion du jury (Strasbourg), sélection du/de la/des lauréat(e)s parmi la liste des candidats présélectionnés.

Article 7 : Cérémonie de remise du Prix

8. Le Prix sera remis lors d'une cérémonie qui se tient à Strasbourg le lundi de la quatrième partie de session de l'Assemblée parlementaire.
9. L'ex-Première dame tchèque, Mme Dagmar Havlova, est invitée à honorer la cérémonie de sa présence.
10. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire approuve les dispositions prises pour la cérémonie.

Article 8 : Conférence en l'honneur du/de la lauréat(e)

11. La Bibliothèque Václav Havel organise à une date ultérieure une conférence internationale à Prague en l'honneur du/de la/des lauréat(e)s.